MINISTERE DE LA SANTE

Programme d'Appui au Secteur de la Santé phase 2 (PASS II)

UNITE DE GESTION DE PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

REGIONAUX DES QUATRE PROVINCES CIBLES DU PROJET



Date de lancement : 03/12/2021
N° de l'avis : AMI-01-2021/PASS 2
Référence de l'accord de financement : CGA 1208 01 A

1. Le Gouvernement de la République Gabonaise bénéficie d'un prêt par l'Agence Française de Développement (AFD), afin de couvrir le coût du Programme d'Appui au Secteur de la Santé dans sa deuxième phase et, a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt, pour financer le contrat de services de consultant (firme) qui sera chargé d'assurer la Maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux de réhabilitation, d'équipement des services essentiels et de construction des logements d'astreinte dans les quatre provinces cibles du projet (Haut-Ogooué, Ngounié, Ogooué lvindo et Woleu-Ntem).

2. Etendue des prestations du consultant :

Le rôle du CONSULTANT consistera principalement à réaliser les études (Topographie/ Diagnostic/APS/APD/Dossier PRO/DAO) et à diriger les travaux (DET). Il s'agira entres autres de :

- Procéder aux levés topographiques des sites ;
- Procéder aux levés et à la reconstitution des plans des bâtiments existants et des plans de masse des sites;
- Concevoir un projet de construction de seize (16) villas d'astreinte, de réaménagement et de réhabilitation de onze (11) unités de soins intensifs (service des urgences, bloc opératoire, radiologie et bloc d'accouchement) et de réfection légère de cinquante neuf (59) bâtiments des services essentiels en vue de leur équipement y compris les VRD et les annexes;
- Appuyer le Maître d'ouvrage dans la conduite des appels d'offres (élaboration du DAO, visite des sites, réunions préparatoires, traitement des questions posées par les soumissionnaires etc),
- Appuyer le Maître d'ouvrage dans la préparation des marchés de travaux à passer avec les entreprises (analyse des offres, négociations avec les entreprises adjudicataires, élaboration des projets de marchés etc) :
- Appuyer le Maître d'ouvrage dans la préparation au lancement des chantiers ;
- Vérifier que les travaux sont exécutés conformément aux dispositions des marchés;
- Contrôler le paiement des travaux ;
- Assister le MOA aux réceptions provisoire, partielle et définitive des ouvrages.

La mission est prévue démarrer dans la première quinzaine du mois d'avril 2022. Elle durera 3 mois pour la phase des études et 8 mois pour la phase des travaux et nécessitera de disposer du personnel clé minimum suivant :

Expert 1 - Architecte, chef de mission

- Inscrit à l'ordre gabonais des architectes.
- Minimum 10 ans d'expérience.
- Références en projet similaires (secteur santé) en tant que chef de projet,
- Au moins une expérience sur les projets dans le contexte national ou régional
- Une bonne maitrise de la langue française.

Expert 2 - Ingénieur sénior Bâtiment ou génie civil ou équivalent

- Diplôme d'ingénieur.
- Spécialisation dans les domaines suivants : structure, économie de la construction
- Minimum 5 ans d'expérience.
- Références sur les projets similaires (secteur santé)
- Au moins une expérience sur les projets dans le contexte national ou régional
- Une bonne maitrise de la langue française.

Expert 3 – Ingénieur ou Technicien Biomédical ou équivalent

- Diplôme de technicien supérieur.
- Spécialisation dans les domaines suivants : équipements médicaux, depuis le petit matériel (seringues électriques) jusqu'aux très gros dispositifs médicaux (scanners, IRM,) en passant par les machines utilisées en réanimation, en bloc opératoire...etc.
- Minimum 5 ans d'expérience.
- Références sur les projets similaires (secteur santé)
- Une bonne maitrise de la langue française.

Expert 4 – Ingénieur électromécanicien ou équivalent

- Diplôme d'ingénieur.
- Spécialisation dans les domaines suivants : électricité, réseaux sec et humides, lecture de plans, schémas et notices techniques (y compris en anglais),
- Minimum 5 ans d'expérience
- Références sur les projets similaires (secteur santé)
- Une bonne maitrise de la langue française.

La similarité des projets porte sur l'ampleur (montant) la complexité et le contexte national ou régional.



- 3. Le Ministère de la santé, à travers l'Unité de Gestion de Projet « UGP » invite les Bureaux d'études à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits cidessus.
- 4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », qui sont disponibles sur le site Internet https://www.afd.fr/fr ».
- **5.** Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même soustraitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme sous-traitants.

Les références et qualifications des sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

- **6**. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes (cinq dernières années) et similaires. Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :
 - De l'ampleur des marchés ;
 - De la nature des Services (Etudes APS/APD/PRO/EXE, élaboration des DAO, direction des travaux, contrôle de la conformité de la réalisation);
 - Du domaine et de l'expertise technique dans la conception et la réalisation des structures hospitalières;
 - Du contexte géographique (une bonne maitrise de la langue française et une expérience sur les projets au Gabon et dans la sous région).

L'UGP examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- La justification de la présence au sein de l'équipe d'architectes et d'ingénieurs en qualité et nombre suffisants;
- La prise en compte d'experts locaux dans le personnel clé.
- **7.** L'UGP dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera les Termes de référence et la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.
- 8. Les Manifestations d'Intérêt, rédigées en français et comprenant une déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale, doivent être déposées en personne, ou par courrier, à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 17 janvier 2022 à 10 heures (heure locale), en quatre exemplaires (1 original et 3 copies version papier et 1 clé USB version électronique).

Elles porteront expressément la mention : « Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt N° **AMI-01-2021/PASS 2** pour le recrutement d'un consultant (firme) qui sera chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux de réhabilitation, d'équipement des services essentiels et de construction des logements d'astreinte dans les quatre provinces cibles du projet (Haut-Ogooué, Ngounié, Ogooué Ivindo et Woleu-Ntem) ». « À n'ouvrir uniquement qu'en présence de la commission d'évaluation des offres » :

Projet d'appui au secteur de la santé phase 2 Quartier Bas de Gué Gué A proximité du Centre National de Tri et Colis postaux

> A l'attention de Monsieur Wilfried MANDO Coordonnateur National du Projet PASS 2 BP 50 Libreville

Tél: 00241 62 27 51 17- E-mail: wilfried_mando@yahoo.fr

9. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à la meme l'adresse aux jours et heures ouvrables ou en faisant une demande formelle par écrit ou par courrier électronique, du lundi au vendredi, de 08 heures à 16 heures (heure locale).

